



Les rencontres « Animal et Société » Les mesures principales

Élaboration et diffusion d'une charte nationale des relations avec l'animal

Extrait du discours de Michel BARNIER : « Ce que je retiens de ces Rencontres, c'est un consensus entre les différents acteurs sur l'importance de l'animal dans notre société et sur le respect que nous lui devons en tant qu'être sensible quelque que ce soit sa position vis-à-vis de l'homme : animal de compagnie, animal de rente, animal sauvage, nuisible... cette prise de conscience qui doit être développée dès le plus jeune âge je souhaite que nous l'affichions clairement par l'élaboration et la diffusion d'une charte nationale des relations avec l'animal. Cette charte, qui sera élaborée d'ici la fin de l'année, rappellera en particulier les grands principes existants dans la réglementation française et communautaire, le rôle et les devoirs des différents acteurs, la nécessité de promouvoir les bonnes pratiques et les chartes de qualité ainsi que le besoin d'informer le public sur l'animal ».

Création d'une commission nationale de suivi des Rencontres « Animal et Société »

« Cette instance, qui sera rattachée auprès du Ministère de l'Agriculture, permettra aux acteurs concernés de suivre l'ensemble des travaux engagés à la suite des Rencontres. Elle rassemblera, à l'instar des groupes de travail réunis pendant ces trois derniers mois, les principaux acteurs de la protection animale en France et sera créée dans les plus brefs délais » souligne Michel BARNIER.

Mener des campagnes de communication grand public sur le respect de l'animal

Le besoin de diffusion de connaissance sur l'animal a été au cœur des discussions des groupes de travail. Pour le Ministre de l'Agriculture, il s'agit aussi d'un sujet essentiel : « nous nous engageons sur deux volets afin que les propriétaires et futurs propriétaires d'animaux de compagnie soient bien informés de la responsabilité qu'ils prennent lorsqu'ils acquièrent un animal, d'une part en diffusant à la télévision, à partir de l'année prochaine, des campagnes de sensibilisation et d'autre part en distribuant un livret d'information et de responsabilisation à tout nouvel acquéreur d'un animal de compagnie ».

Moraliser et encadrer le commerce des animaux de compagnie en France et prendre l'initiative d'une harmonisation de ces règles au niveau communautaire

« Ces dernières années, de trop nombreuses dérives ont été constatées par nos services concernant le commerce des animaux de compagnie. Je veux parler des "foires aux chiens", des trafics de chiots mais aussi le cas des ventes entre particuliers qui apparaissent trop opaques et qui manquent trop souvent de lisibilité. C'est la raison pour laquelle je vais prendre par décret, dans les prochaines semaines, les mesures réglementaires nécessaires pour éradiquer ces mauvaises pratiques et permettre un encadrement plus strict du commerce des animaux de compagnie en France » indique Michel BARNIER.

Promouvoir l'utilisation des méthodes alternatives à l'expérimentation animale

Sensible à la problématique de l'expérimentation animale, Michel BARNIER souhaite que des travaux soient engagés afin de pouvoir dresser un état des lieux des méthodes utilisées sur cette question ; *« nous avons besoin en France de continuer à développer les solutions alternatives à l'expérimentation animale, je compte ainsi avec la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche confier au GIS⁽¹⁾ une mission pour identifier les secteurs scientifiques pouvant être amenés à mettre en place des solutions alternatives. Nous interviendrons également auprès des comités consultatifs⁽²⁾ pour lancer une réflexion sur la place de l'expérimentation animale dans l'enseignement supérieur ».*

Améliorer la protection des animaux de ferme

Le groupe de travail n°3 « Animal, économie et territoires » a travaillé principalement autour de deux grandes thématiques ; l'élevage et l'abattage des animaux de ferme. Pour chacun de ces grands volets, le Ministre de l'Agriculture s'engage à développer un levier d'action immédiat pour améliorer la protection animale.

En matière d'élevage : *« Les éleveurs, qui sont – je le rappelle – au contact de leur animaux tous les jours, sont les premiers soucieux de leur bien-être. Aussi, force est de constater que les cas de négligence sur des animaux de ferme sont causés avant tout par des manifestations de détresse humaine, dues principalement à des problèmes économiques ou familiaux. Par conséquent nous souhaitons anticiper ces cas de négligence, en créant un dispositif d'alerte au niveau départemental, sur ces situations rares d'élevage en détresse ».*

Concernant l'abattage : *« Les personnes travaillant dans les abattoirs, métier qui est par ailleurs très difficile, doivent être sensibilisées, formées au respect et à la bienveillance des animaux qu'ils manipulent. C'est la raison pour laquelle nous allons mettre en place un programme pour renforcer la formation à la protection animale à l'attention de l'ensemble des personnes intervenants dans les abattoirs ».*

(1) Groupement d'Intérêt Scientifique « expérimentation animale » (Plate-forme nationale pour le développement de méthodes alternatives à l'expérimentation animale).

(2) La Commission Nationale pour l'expérimentation animale (CNEA) pour les aspects réglementaires et l'habilitation des centres de formation, et le Comité National de réflexion éthique sur l'expérimentation animale (CNREEA) créé en 2005 pour les aspects éthiques.

(3) Le cadre réglementaire implique la présence d'un vétérinaire lors de la mise à mort d'un animal dans un élevage.